



ÉTÉ CHÂTELLERAUDAIS 2024

DE COURS EN JARDINS

SERVICE TOURISME ET ATTRACTIVITÉ

tourisme@grand-chatellerault.fr

CONTACT

Véronique BOIREL

05 49 23 70 11

veronique.boirel@grand-chatellerault.fr



DE COURS EN JARDINS

Les mercredis des mois de juillet et août
A partir de 18h



01 PREAMBULE

"De cours en jardins" est une animation hebdomadaire venant compléter l'offre de la "semaine type". Elle vise à proposer aux touristes et aux locaux une offre vivante, festive de qualité dans le cadre d'un patrimoine exceptionnel..

02 OBJECTIFS

- Proposer une animation qualitative gratuite (concert, théâtre, exposition), les mercredis soirs, du 3 Juillet au 28 Aout) dans 9 communes rurales de communauté d'agglomération de Grand Châtelleraut,
- Offrir aux habitants et aux touristes une programmation de qualité enrichie d'une présentation du propriétaire des lieux,
- Valoriser le patrimoine de Grand Châtelleraut,
- Enrichir la programmation culturelle à des fins touristiques,
- Proposer une programmation éclectique qui s'adresse à tous les publics,
- Améliorer l'image et la notoriété des communes rurales,
- Développer les retombées économiques du tourisme particulièrement au cœur des bourgs du territoire.



03 CONDITIONS DE REUSSITE

La réussite de l'opération "De cours en jardins" repose sur le partenariat étroit entre 3 interlocuteurs :

- La commune
- Le propriétaire
- La communauté d'agglomération (service Tourisme - Attractivité)

04 DEROULEMENT

L'opération "De cours en jardins" se déroule en trois temps les mercredis en juillet et août

- 18h00 : Accueil et présentation du lieu par son propriétaire
- 18h30 : Spectacle
- 19h30 : Moment convivial

L'OPÉRATION EST EN ACCÈS LIBRE ET GRATUIT.

05 CALENDRIER

- Le 15 Mars : Date limite de dépôt des candidatures
- Le 11 Avril 17h : Réunion d'organisation avec les communes retenues pour 2023
- Juillet - Août : De cours en jardins
- Novembre : Bilan de la saison 2024



06

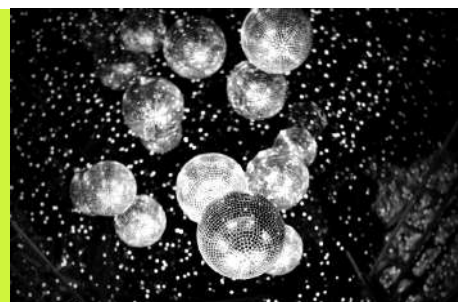
ETAPE 1 : AVANT LA MANIFESTATION

La commune

- s'inscrira à l'opération durant les périodes prévues
- prévoit une personne identifiée comme interlocuteur avant, pendant et après la manifestation. Cette personne sera le référent, pour la coopération avec les services de la communauté d'agglomération de grand Châtelleraut (Tourisme et Attractivité) pour l'accueil de l'animation.
- tiendra au courant le service de la communauté d'agglomération de Grand Châtelleraut de toute évolution au fur et à mesure de la construction du projet.
- devra veiller à la publicité locale de l'événement et se mettre en contact avec la presse locale, afin d'annoncer l'animation sur sa commune, en plus du bulletin municipal.
- assurera la prévision et la mise en place des conditions - particulièrement techniques - de l'animation locale.
- s'engage également à diffuser dans les boîtes aux lettres de la commune, des flyers, affiches ou toute publicité susceptible d'informer et d'attirer les habitants de la commune, bref, à utiliser le matériel de promotion que la Communauté d'agglomération de Grand Châtelleraut mettra à sa disposition.

Le propriétaire...

- travaille avec la commune sur les conditions techniques d'accueil de l'animation dans sa cour ou son jardin.
- fait une présentation des lieux le jour de la manifestation
- participe à la communication de l'événement



Le service Tourisme et Attractivité de la Communauté d'agglomération de Grand Châtelleraut :

- encadre l'opération,
- s'engage à promouvoir efficacement les animations de qualité organisées par les communes qui participeront aux « De cours en jardins »,
- assiste les communes dans la préparation de l'opération (définition du cadre, aide au diagnostic de l'édifice et de ses abords, aide au choix des animations),
- propose une animation,
- remet à la commune un format numérique de l'affiche de l'opération, un fond d'affiche à personnaliser aux couleurs de l'animation.

07

ETAPE 2 : PENDANT LA MANIFESTATION

La commune (en partenariat avec le propriétaire)

- garantit la présence du référent le jour de l'animation afin d'organiser au mieux la manifestation.
- prend en charge financièrement les repas des intervenants.
- doit prévoir l'installation des chaises, ainsi qu'une scène et d'autres équipements, si nécessaire.
- mène, dans la mesure de ses possibilités, une politique de gestion éco-responsable de sa manifestation.
- propose un temps convivial, à base de produits locaux à la fin de la manifestation

« Charte des Ecomanifestations de Grand Châtelleraut » à retrouver sur le site internet www.tourisme-chatelleraut.fr / espace pro / communes / j'organise une manifestation.

Le service Tourisme de la Communauté d'agglomération de Grand Châtelleraut :

- Suit l'opération.



08

ETAPE 3 : APRES LA MANIFESTATION

La commune

- se charge du démontage de la scène et autres éléments nécessaires à l'animation et du matériel mis à disposition.
- évalue (en partenariat avec le propriétaire) rapidement sa manifestation en mettant ses impressions sur papier : qu'est-ce qui a bien marché ? Qu'est-ce qui peut être amélioré l'année prochaine ? Si nécessaire en se comparant aux manifestations des années précédentes etc.
- participe au bilan/évaluation de l'opération organisée par la Communauté d'agglomération de Grand Châtelleraut et fera en sorte de faire participer les commerçants locaux et les associations au bilan organisé par la Communauté d'agglomération de Grand Châtelleraut.

La Communauté d'agglomération de Grand Châtelleraut :

- Fait un bilan quantitatif et qualitatif de la manifestation, ainsi qu'une revue de presse qu'il transmet aux partenaires locaux.

Contact : Service Tourisme-Attractivité de Grand Châtelleraut

Véronique BOIREL

05 49 23 70 11

veronique.boirel@grand-chatelleraut.fr